

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

---

Ministère de l'agriculture, de  
l'agroalimentaire et de la forêt

---

ARRETÉ DU **12** FEV. 2014

**Modifiant l'arrêté modifié du 25 novembre 2011 portant nomination au comité technique permanent de la sélection des plantes cultivées (CTPS)**

NOR AGRG1403386A

**Le Ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt,**

Vu le code rural et de la pêche maritime et notamment ses articles D. 661-1 à D. 661-11 ;  
Vu l'arrêté du 14 janvier 1993, modifié par l'arrêté du 15 juin 1999, fixant la liste des organismes interprofessionnels représentés dans les sections du comité technique permanent de la sélection des plantes cultivées ;  
Vu l'arrêté du 30 juillet 2012, fixant la liste des sections pour les semences et plants des espèces ou groupes d'espèces ;  
Vu l'arrêté du 17 novembre 2011 portant nomination au comité plénier du comité technique permanent de la sélection des plantes cultivées ;  
Vu l'arrêté du 25 novembre 2011 portant nomination au comité technique permanent de la sélection des plantes cultivées ;  
Vu l'arrêté du 31 juillet 2012 modifiant l'arrêté du portant 25 novembre 2011 nomination au comité technique permanent de la sélection des plantes cultivées ;  
Vu l'arrêté du 25 janvier 2013 modifiant l'arrêté du portant 25 novembre 2011 nomination au comité technique permanent de la sélection des plantes cultivées ;  
Vu l'avis du comité plénier du comité technique permanent de la sélection des plantes cultivées,

**ARRÊTE :**

**Article 1er**

A l'arrêté du 25 novembre 2011 sus-visé portant nomination au comité technique permanent de la sélection des plantes cultivées, Article 1<sup>er</sup> :

- Section "Arbres Fruitiers"

Au titre des *représentants des agriculteurs multiplicateurs de semences ou de plants* : les mots "M. DEMOLS (Pierre)" sont remplacés par les mots "M. VIGUIER (Pierre)".

- Section "Colza et autres crucifères"

Au titre des *représentants de l'interprofession* : les mots "M. de GUILLEBON (Philippe)" sont remplacés par les mots "M. BOURDIL (Laurent)".

- Section "Lin et Chanvre"

Au titre des *experts scientifiques* : les mots "M. FOURNIER (Gilbert)" sont remplacés par les mots "M. MACIUK (Alexandre)".

- Section "Maïs et sorgho"

Au titre des *représentants de l'interprofession* : les mots "M. FOURNIER (Régis)" sont remplacés par les mots "M<sup>me</sup> LAMBOLEY (Catherine)".

- Section "Plantes fourragères et à gazon"

Au titre des *représentants des instituts techniques spécialisés ou assimilés* : les mots "M. LE GALL (André)" sont remplacés par les mots "M. PAVIE (Jérôme)".

- Section "Plantes potagères et maraîchères"

Au titre des *représentants de l'interprofession* : les mots "M. CARETTE (Bruno)" sont remplacés par les mots "M. GAUTIER (Jacques)".

- Section "Pommes de terre"

Au titre des *représentants des utilisateurs de produits des récoltes obtenues à partir de semences ou plants* : les mots "M. MOREL (Hervé)" sont remplacés par les mots "M. MALLET (Christophe)".

- Section "Tourmesol, soja, ricin"

Au titre *représentants de l'interprofession* : Les mots "M. de GUILLEBON (Philippe)" sont remplacés par les mots "M. BOURDIL (Laurent)" ;

Au titre *représentants des obtenteurs de variétés* : Les mots "M. PRAT (Pascal)" sont remplacés par les mots "M. BARBIER (Alain)" ;

- Section "Vigne"

Au titre des *représentants des utilisateurs de produits des récoltes obtenues à partir de semences ou plants* : les mots "M. BENZ (Nicolas)" sont remplacés par les mots "M. LARGAUD (François)".

## Article 2

Le Directeur Général de l'Alimentation est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt.

Fait le 22 FEV. 2014

Le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire  
et de la forêt,

Pour le ministre et par délégation

Le Directeur Général de l'Alimentation

P. DEHAUMONT

